

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

MAIRIE DE ROQUETTE-SUR-VAR (LA)
Mairie
06670 LA ROQUETTE-SUR-VAR

Edité le 12 février 2025

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

REGIE EAU D'AZUR

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00257449		vendredi 07 février 2025 à 10h58
Unité de gestion	1895	REGIE EAU D'AZUR	par : PRELEVEUR CARSO LAURENT CIANI
Installation	UDI 000088	RESEAU FONT DE LINIER	Type visite : D1
Point de surveillance	S 0000000143	RESEAU ROQUETTE/VAR 2	
Localisation exacte		NICHE RUE ESCOULIERE	
Commune		ROQUETTE-SUR-VAR (LA)	

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL						
Température de l'eau	9,1 °C				25,00	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	8,1 unité pH			6,50	9,00	
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	457 µS/cm			200,00	1 100,00	
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION						
Chlore libre	0,45 mg(Cl ₂)/L					
Chlore total	0,51 mg(Cl ₂)/L					

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D1F Code SISE de l'analyse : 00257458 Référence laboratoire : LSE2502-8556

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité		
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET					
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET					

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	0,11	NFU				2,00
FER ET MANGANESE						
Fer total	14	µg/L				200,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00257449)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général,
le directeur adjoint
de la délégation des Alpes-Maritimes,


Jérôme Raibaut

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).